



SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

8 OCTOBRE 2018 – 18 H 00

COMPT E – R E N D U

Présent(e)s :

M. Alain CASONI – M. Bernard REISS – Mme Martine CHILLOTTI – M. Emmanuel MITTAUT – Mme Geneviève TRELAT – Mme Myriam NARCISI – M. Tsamime BABA-AHMED – M. Pierrick SPIZAK – Mme Emilie STEINER – Mme Maria-Theresa CACIC – Mme Marie-Ange COUGOUILLE – M. Marcel CONTI – Mme Murielle FIORUCCI-COMPAGNONE – M. Sandro DI GIROLAMO – M. Robert LOTTERIE – M. Bernard COVAREL – M. Bernard NEY – Mme Laura RAGUGINI (à compter du point n° 2) – M. Rosario TESTA – Mme Edith ANCIAUX – M. Bruno GUILLOTIN – Mme Cathy SARDELLI – M. Frédéric DE BERNARDINIS – M. César TULLII – M. Guillaume PETITCLAIR

Excusé(e)s représenté(e)s :

M. Richard CASINELLI par M. Maria-Theresa CACIC
Mme Antonia PEIREIRA DA ROCHA par M. Marcel CONTI
Mme Nicole GALLINELLA par M. Robert LOTTERIE
Mme Loredana DI LUIGI par Mme Edith ANCIAUX

Excusée :

Mme Laura RAGUGINI (pour le point n° 1)

Secrétaire de séance :

Mme Marie-Ange COUGOUILLE

SECRET AIRE DE SÉANCE

Mme Marie-Ange COUGOUILLE, Conseillère Municipale, est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 25 JUIN 2018

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 25 juin 2018 est adopté à l'unanimité.

Le Maire certifie avoir affiché ledit compte rendu.

COMMISSION CULTURE ET ÉCHANGES INTERNATIONAUX

1 – CONVENTION SYVICOL / VILLE DE VILLERUPT RELATIVE A L'ORGANISATION DE COURS DE LANGUE LUXEMBOURGEOISE EN LORRAINE POUR 2018/2019 (9.1 AUTRES COMPÉTENCES DES COMMUNES)
LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention SYVICOL/Ville de Villerupt relative à l'organisation de cours de langue luxembourgeoise en Lorraine, année scolaire 2018/2019, annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

2 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX (DOJO POINCARÉ) POUR L'ACTIVITÉ D'ÉVEIL MUSICAL AUX ASSOCIATIONS A TA PORTÉE / MJC VILLERUPT (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la convention annuelle tripartite (Ville de Villerupt / Associations A ta portée et MJC Villerupt) de mise à disposition de locaux à l'école Poincaré (Dojo) annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

3 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DU SITE HENRI WALLON A L'ASSOCIATION VACHE D'O ROCK 2018 (9.1. AUTRES COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition de locaux du site Henri Wallon pour l'association VACHE D'O ROCK 2018 annexée au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le dit document.

4 – RÈGLEMENTS INTÉRIEURS – SALLE DES FÊTES HÔTEL DE VILLE / FOYER BOUILLON / CENTRE SOCIOCULTUREL BELARDI (9.1. AUTRES COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les règlements intérieurs de la salle des fêtes de l'hôtel de Ville, du Foyer Bouillon et du centre socio-culturel Belardi annexés au rapport du Maire.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dits documents.

COMMISSION URBANISME – AMÉNAGEMENT – TRANSPORTS

5 – PARTICIPATION AU LABEL COMMUNE NATURE (8.8 ENVIRONNEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'inscrire la commune à l'Opération « Commune Nature » au titre de la démarche zéro pesticide, mise en œuvre par la Région Grand Est et les Agences de l'Eau,

AUTORISE le Maire à signer la charte correspondante et toutes les pièces afférentes à ce dossier.

COMMISSION SPORTS – LOISIRS

6 – CONVENTIONS D'UTILISATION DE LA PISCINE MUNICIPALE EN DEHORS DES HEURES D'OUVERTURE AU PUBLIC (9.1 AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES DES COMMUNES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les termes des conventions, annexées au rapport du Maire, d'utilisation de la piscine en dehors des heures d'ouverture au public passées avec Villerupt Natation, le GASAVA, et le TGV54,

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

7 – GASAVA – DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000€)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association Groupe d'Activités Subaquatiques de Villerupt et d'Audun-Le-Tiche (GASAVA).

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018, compte SPO 6745/40.

COMMISSION ENSEIGNEMENT – ENFANCE

8 – CONVENTION DE PRÊT DE VEHICULE AVEC LA VILLE DE THIL – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

- APPROUVE les termes de la convention de prêt de véhicule avec la Ville de Thil annexée au rapport du Maire,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder, si nécessaire, à des adaptations mineures d'ordre rédactionnel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention afférente.

9 – RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ENTRE VILLERUPT ET BRÉHAIN-LA-VILLE – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 (8.1 ENSEIGNEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE d'augmenter la participation aux frais de fonctionnement des écoles, entre Villerupt et Brehain-la-Ville, de 1.6 % ce qui porte la participation à 416,86 € par élève.

10 – RÉPARTITION INTERCOMMUNALE DES FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES ENTRE VILLERUPT ET UNE AUTRE COMMUNE – ANNÉE SCOLAIRE 2017/2018 (8.1 ENSEIGNEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

DÉCIDE de conditionner toute nouvelle demande de dérogation scolaire d'élèves extérieurs à un accord écrit de la commune résidente impliquant sa participation aux frais de scolarité,

FIXE à 416,86 € par enfant le montant de cette participation pour l'année scolaire 2018/2019, soit 1,6% de plus que l'année précédente.

11 – TRANSPORT SCOLAIRE DU QUARTIER DES SAPINS – ANNÉE SCOLAIRE 2018/2019 (8.1 ENSEIGNEMENT)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014),

- DÉCIDE de fixer la tarification suivante pour le transport des Sapins par enfant pour l'année scolaire 2018/2019 : 271,04€ par an et par enfant (étalement possible sur 10 mois étant précisé que le mois de septembre sera comptabilisé avec le mois d'Octobre).

COMMISSION TRAVAUX – COMMERCE ET ARTISANAT

12 – OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE (8.5 DOMAINES DE COMPÉTENCES PAR THÈMES / POLITIQUE DE LA VILLE)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ - 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 3 voix Contre (Solidarités et dynamisme et Ensemble pour agir 2014) – 3 Abstentions (Solidarités et dynamisme),

AUTORISE Monsieur le Maire à prendre l'arrêté d'ouverture des commerces le dimanche pour l'année 2019 selon les dates suivantes :

- 6 janvier 2019
- 7 avril 2019
- 23 juin 2019
- 30 juin 2019
- 15 septembre 2019

DIT que les sept autres dimanches seront intégrés à cette liste après avis conforme de la Communauté de Communes du Pays Haut Val d'Alzette :

- 27 octobre 2019
- 3 novembre 2019
- 10 novembre 2019
- 8 décembre 2019
- 15 décembre 2019
- 22 décembre 2019
- 29 décembre 2019

13 – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'UNION COMMERCIALE ET ARTISANALE DE VILLERUPT (UCAV) (7.5.2 SUBVENTIONS / SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000 €)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 600 € à l'Union Commerciale et Artisanale de Villerupt,

DIT que les crédits sont prévus au Budget, article 6745/94.

14 – RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DES SERVICES DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2017 (1.2 DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 voix Contre (Ensemble pour agir 2014) – 1 Abstention (Solidarités et dynamisme)

PREND ACTE des rapports annuels (exercice 2017) sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement, ainsi que des comptes rendus financiers.

COMMISSION FINANCES ET ADMINISTRATION GÉNÉRALE

15 – ACTUALISATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS (4.1.1. PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

SE PRONONCE

Pour la création de :

- 1 poste d'adjoint d'animation à temps complet
- 2 postes d'adjoints techniques à temps non complet 29,40/35^{ème}
- 1 poste de Brigadier-Chef à temps complet

Pour la suppression de :

- 1 poste de Brigadier-Chef Principal à temps complet

DIT que les crédits sont inscrits au Budget Primitif 2018.

16 – OBLIGATION D'EMPLOI DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP (4.1.1. FONCTION PUBLIQUE / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

PREND ACTE du rapport annuel portant sur le respect de l'obligation d'emploi des personnes en situation de handicap en 2017.

17 – MISE A JOUR DU PLAN DE FORMATION DE LA VILLE ET DU CCAS POUR 2018-2019 (4.1.1 PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. / DÉLIBÉRATIONS ET CONVENTIONS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

APPROUVE la mise à jour 2018-2019 du Plan de formation de la Ville et du CCAS,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

18 – REVALORISATION DES BONS-CADEAUX DU NOËL DES ENFANTS DU PERSONNEL (7.10. FINANCES LOCALES / DIVERS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

Décide de réévaluer les bons cadeaux du Noël des enfants du Personnel, portant ainsi le montant desdits bons à 40.00 € à compter de Noël 2018,

DIT que les crédits sont prévus au budget.

19 – ADET 54 - DEMANDE DE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE (7.5.2. SUBVENTIONS INFÉRIEURES A 23 000€)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 22 voix Pour (Solidarités et dynamisme) – 1 voix Contre (Ensemble pour agir 2014) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014 et Villerupt 21^{ème}),

ACCORDE une subvention exceptionnelle de 500 euros à l'Association de Défense de l'Environnement de Tiercelet (ADET 54).

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2018, compte FIN 6745/025.

20 – PÔLE MÉTROPOLITAIN FRONTALIER (5.7 INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE / INTERCOMMUNALITÉ)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour agir 2014),

EMET un avis favorable à la création du Pôle Métropolitain et au projet de statuts joints au rapport du Maire.

21 – ADMISSION EN NON-VALEUR (7.10 DIVERS)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ,

DÉCIDE d'admettre en non-valeur la somme de 48.18 €, correspondant à la facturation de livres non restitués à la bibliothèque municipale, non recouvrée.

22 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – COMMUNE (7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A LA MAJORITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 voix Contre (Ensemble pour Agir 2014),

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

URB 7023/823	Menus produits forestiers	+	975,00 €
PER 74718/822	Participation rémunération CUI	+	950,00 €
TEC 7588/813	Sel de déneigement Thil suite convention de mutualisation	+	10 530,00 €
ENS 7488/212	Fonds d'amorçage des rythmes scolaires 2017/2018	+	8 260,00 €
CRE 7478/64	Participation CAF	+	27 783,00 €
FIN 773/01	Avoirs sur factures chauffage piscine	+	55 462,00 €
ENS 7067/252	Participation des familles transports Sapins	+	2 602,00 €
TOTAL		+	106 562,00 €

DEPENSES

PER 64168/822	Rémunération CUI	+	157,00 €
ENS 6067/212	Fournitures scolaires	+	1 254,00 €
CLT 60632/321	Petites fournitures bibliothèques	+	71,00 €

CLT 615221/422	Rénovation cinéma Rio suite dégât des eaux	+	8 471,00 €
CRE 615221/64	Réparation sky-dôme crèche	+	1 701,00 €
FIN 6156/020	Nettoyage vitres divers batiments	+	98,00 €
ENS 6247/251	Transports scolaires cantine	+	1 253,00 €
ENS 6247/252	Transports scolaires piscine et Sapins	+	6 000,00 €
ENS 60631/212	Produits d'entretien écoles	+	1 000,00 €
CLT 6745/33	Subventions exceptionnelles	-	1 500,00 €
CLT 6232/33	Graph salle Fiorani et fresque bar hôtel de ville	+	1 500,00 €
FIN 6227/020	Frais d'actes et contentieux	+	4 300,00 €
SPO 60613/411	Chauffage piscine	+	55 462,00 €
PER 6218/255	Mise à disposition de personnel transport sapins	+	8 429,00 €
PER 6218/251	Mise à disposition de personnel transport sapins	-	4 505,00 €
PER 6218/020	Mise à disposition de personnel ateliers	+	8 010,00 €
PER 64111/020	Rémunération titulaires	-	11 934,00 €
TEC 6156/020	Vérification de la résistance d'un profilé métallique (PIOT)	+	600,00 €
ENS 61558/212	Lavage draps écoles	+	235,00 €
FIN 023/01	Virement à la section d'investissement	+	25 960,00 €
TOTAL		+	106 562,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES

SPO 2188/412	Appareils de fitness parcours de santé	+	168,00 €
SPO 2188/411	Aspirateur complexe sportif Roux	+	62,00 €
SPO 21318/411	Démolition ancien club House Delaune	-	230,00 €
URB 2128/824	Intégration frais d'étude faune et flore Sapins	+	12 738,00 €
TEC 2188/020	Désherbeur voirie	+	696,00 €
TEC 2182/020	Acquisition véhicules	-	696,00 €
ENS 2184/212	Mobilier ouverture de classe Ferry	+	2 970,00 €
ENS 2188/212	Marche-pieds écoles	-	2 736,00 €
ENS 2188/422	Coffre-fort espace jeunesse	-	234,00 €
CRE 2188/64	Parasols pour aire de jeux crèche	+	158,00 €
ENS 21318/422	Revêtement de sol espace jeunesse	+	552,00 €
ENS 21312/212	Rénovation classe Ferry	+	2 624,00 €
SPO 2188/413	Barrières piscine	-	226,00 €
SPO 2184/413	Tables et bancs piscine	+	226,00 €
INF 2051/020	Logiciel bibliothèque	+	540,00 €

INF 2183/020	Acquisition matériel informatique	-	540,00 €
CLT 21318/321	Sol entrée et bureau bibliothèque	+	120,00 €
CLT 21318/422	Peinture foyer Bouillon	-	120,00 €
CLT 21318/422	Démolition foyer Husson	-	1 240,00 €
CLT 2188/422	Congélateur centre socio culturel Bélardi	+	700,00 €
TEC 2031/822	Diagnostic amiante voirie	-	5 000,00 €
TEC 2315/822	Travaux de voirie	-	33 133,60 €
TEC 21534/814	Travaux neufs éclairage public	+	38 133,60 €
ENS 21318/422	Plafond centre socio-culturel Bélardi	-	4 000,00 €
ENS 21312/212	Fourniture et pose radiateurs Ferry	+	3 842,00 €
CLT 2188/422	Percolateur	+	540,00 €
URB 2128/824	Remboursement avance forfaitaire marché aménagements urbains	+	8 170,02 €
TEC 2315/822	Remboursement avance forfaitaire marché aménagements de voirie	+	19 562,15 €
TOTAL		+	43 646,17 €

RECETTES

URB 2031/824	Intégration frais d'étude faune et flore Sapins	+	12 738,00 €
TEC 1341/01	DETR Mise en accessibilité des ERP	+	31 240,00 €
TEC 1341/01	DETR Travaux d'aménagement sécuritaire rues Robespierre et des Merles	+	77 476,00 €
TEC 1385/814	Redevance sur travaux d'éclairage public 2016 SISCODELB	+	1 445,00 €
URB 238/824	Remboursement avance forfaitaire marché aménagements urbains	+	8 170,02 €
TEC 238/822	Remboursement avance forfaitaire marché aménagements de voirie	+	19 562,15 €
FIN 021/01	Virement de la section de fonctionnement	+	25 960,00 €
FIN 1641/01	Recours à l'emprunt	-	132 945,00 €
TOTAL		+	43 646,17 €

23 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 1 – EAU (7.1 DÉCISIONS BUDGÉTAIRES)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

A L'UNANIMITÉ – 23 voix Pour (Solidarités et dynamisme et Villerupt 21^{ème}) – 6 Abstentions (Ensemble pour Agir 2014),

SE PRONONCE sur la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT

RECETTES

FIN 7711/0	Pénalités perçues	+	19 324,00 €
------------	-------------------	---	-------------

TOTAL		+	19 324,00 €
DEPENSES			
FIN 023/0	Virement à la section d'investissement	+	19 324,00 €
TOTAL		+	19 324,00 €

INVESTISSEMENT

DEPENSES			
FIN 2315/0	Annonces et honoraires enquête publique protection des puits	+	6 629,00 €
TOTAL		+	6 629,00 €

RECETTES			
FIN 021/0	Virement de la section de fonctionnement	+	19 324,00 €
FIN 1641/0	Recours à l'emprunt	-	12 695,00 €
TOTAL		+	6 629,00 €

INFORMATION : DÉLÉGATION DU MAIRE D'ESTER EN JUSTICE – ÉTATS RÉCAPITULATIFS

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance des états récapitulatifs 2017 et 2018 des délégations du Maire d'ester en justice.

INFORMATION : SEMIV – COMPTE RENDU ANNUEL D'ACTIVITÉS

Les membres du Conseil Municipal sont informés qu'ils peuvent prendre connaissance au sein de la Direction Générale :

- du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 23 février 2018,
- du rapport de gestion du conseil d'administration présenté à l'assemblée générale ordinaire du 23 février 2018,
- de la synthèse des comptes de l'exercice (du 01/09/2016 au 31/08/2017).

Ces documents ont été adressés aux responsables de groupe.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 19 h 30.

Marie-Ange COUGUILLE,
Secrétaire de séance.



Alain GASONI,
Maire.